

# Le Conseil de la création artistique et la musique classique

Un an après la présentation des projets de cette structure dirigée par Marin Karmitz, quelles actions ont été menées dans le domaine musical ? De l'orchestre des jeunes en Ile-de-France à la diffusion d'opéras filmés, le point avec les promoteurs de ces initiatives.

Depuis sa création en février 2009 par Nicolas Sarkozy, le Conseil de la création artistique suscite de vives réactions dans le milieu culturel. Des hommes politiques et des organisations syndicales ont même demandé sa suppression pure et simple. C'est le cas du Syndeac, Syndicat national des entreprises artistiques et culturelles, qui affirme que cette structure « contient en germe une "réforme" qui, à terme, désengagerait le ministère de la Culture dans le soutien aux créateurs ». Certaines voix ont d'ailleurs rapidement qualifié ce projet présidentiel de « ministère de la Culture bis ».

### ***Un seul mot d'ordre : la démocratisation de la culture et notamment de la musique classique.***

Il y a à peine plus d'un an, le 10 septembre dernier, étaient annoncés les dix projets du Conseil. Seul mot d'ordre : la démocratisation de la culture, et notamment de la musique classique. Depuis, certains chantiers ont été bien entamés, d'autres à peine amorcés. Rappelons que le Conseil de la création artistique est doté d'un budget annuel de 10 millions d'euros.

#### **Laurent Bayle, "Monsieur Musique classique" du Conseil**

Sous la houlette de Marin Karmitz, délégué général, le Conseil réunit onze membres, dont un grand nombre de directeurs d'institutions culturelles (et très peu d'artistes). Tous sont bénévoles et se retrouvent environ toutes les six semaines pour suivre l'avancée des projets. Une seule personnalité représente le monde de la musique classique : Laurent Bayle, directeur général de la Cité de la musique et président de la salle Pleyel. Pourquoi a-t-il accepté de rejoindre cette structure ? « J'ai trouvé très intéressant de créer un espace d'échange et d'expérimentation. Il y a des choses transversales et innovantes que l'on ne peut pas faire dans les structures existantes. Au Conseil, on cherche de nouveaux modèles », nous confie-t-il.

Très rapidement, Laurent Bayle a dû faire face à de virulentes critiques pointant du doigt un éventuel conflit d'intérêts entre sa fonction de directeur d'une salle de spectacle et celle de membre du Conseil. D'autant que l'un des projets du Conseil, "Demos", a pour partenaire la Cité de la musique. Dans un communiqué, le syndicat Provelis affirmait que « si l'on s'en tient à la liste des dix projets remise par le Conseil pour la création artistique, quatre des onze membres qui le composent sont à la tête de structures qui exerceront la fonction d'opérateurs de

l'une des actions financées par le Conseil. Cette situation n'est pas inacceptable en soi, mais justifierait une transparence renforcée des procédures d'attribution des aides, alors que celles-ci posent précisément question ».

A l'évocation de ces commentaires, Laurent Bayle est catégorique : « Il ne peut pas y avoir de conflit d'intérêts puisque je dirige un établissement public et non une société privée. Je ne gagne pas d'argent là-dedans et la Cité ne se fait pas payer car elle n'est pas l'opérateur du projet Demos. Si la Cité est partenaire, c'est simplement parce qu'elle est qualifiée dans ce domaine. »

#### **Le projet Demos**

Le projet Demos (Dispositif d'éducation musicale et orchestrale à vocation sociale) est l'une des initiatives emblématiques voulues par Marin Karmitz. Le Conseil a sollicité comme opérateur l'Association de prévention du site de la Villette.

Son chef de projet, Olivier Flament, nous présente les grandes lignes de ce projet : « Le but est de favoriser l'accès à la musique classique dans des quartiers défavorisés en mettant en place une pédagogie innovante fondée sur la musique d'orchestre. 450 enfants participent ainsi à ce projet réparti dans une trentaine de villes d'Ile-de-France. Ils se retrouvent par groupes de quinze, deux fois deux heures par semaine, dans des ateliers encadrés à chaque fois par un d'artiste et un musicien d'orchestre. Il n'y a pas de cours de solfège préalables et l'instrument est prêté gratuitement. Nous cherchons à être à la fois ludiques et exigeants. L'orchestre développe chez les enfants la concentration et l'écoute de l'autre. »

A ces mots, on ne peut s'empêcher de penser au Sistema, le fameux système d'apprentissage de la musique par la pratique orchestrale mis en place au Venezuela en 1975 et dont la figure de proue est le jeune chef d'orchestre Gustavo Dudamel. N'y a-t-il pas une forme de suivisme dans ce projet ? « Contrairement au Venezuela, il n'y a pas d'audition préalable pour participer à Demos. Et notre particularité est aussi de travailler avec des structures sociales existantes », rétorque Olivier Flament.

Certaines voix se sont par ailleurs élevées pour demander pourquoi ce projet a été mis en place alors qu'il existe déjà l'initiative "Orchestre à l'école". Olivier Flament nous explique la différence : « Nous n'avons pas voulu aller à l'encontre de ce qui existe. "Orchestre à l'école" s'inscrit dans le temps scolaire, alors que les enfants qui participent à Demos le font de leur propre gré, par motivation. »

Après les six premiers mois de ce projet, les résultats sont plutôt encourageants : 85 % des enfants ont envie de poursuivre l'action. Des conservatoires franciliens souhaitent désormais lancer des projets similaires, notamment ceux de Colombes et de Noisy-le-Sec. N'oublions pas enfin que le projet Demos a un

# La Lettre du Musicien [2]

## Octobre 2010

coût : un million d'euros par an. En ce qui concerne le financement, le Conseil prend en charge 75 % du coût et cherche des mécènes capables de prendre le relais. En attendant, il a de toute façon prévu d'accompagner Demos jusqu'en 2012.

### Diffusion d'opéras

Outre le projet Demos, un autre chantier concerne la musique classique, même s'il est encore en phase préliminaire. Le Conseil de la création artistique a en effet commandé une étude au Festival d'Aix-en-Provence sur un projet de captations d'opéras diffusées en direct et en haute définition dans des salles de spectacle. Le Festival d'Aix a confié la réalisation de cette étude à Frédéric Olivennes, ancien directeur de Radio Classique et actuellement en charge d'une étude sur un autre projet du Conseil (la Colline des arts). Cette fois-ci, l'exemple est venu des Etats-Unis, où le Metropolitan Opera de New York a lancé avec succès une politique de retransmission de ses opéras dans les salles de cinéma. «Le Met cherche à faire de ses captations un centre de profit. En ce qui concerne le projet du Conseil, nous ne sommes pas dans une initiative privée, mais dans l'idée d'un service public», expose Frédéric Olivennes, avant de nous détailler son étude : «Il y a trois grandes idées qui structurent ce projet. Tout d'abord, la diffusion des captations d'opéras ne se ferait pas dans les salles de cinéma, mais dans des lieux culturels, notamment des scènes nationales. Le but serait d'amener l'opéra dans des villes où l'offre en la matière est faible, voire inexistante. Les diffusions du Met dans les cinémas se font, elles, surtout dans les grandes villes. Deuxièmement, contrairement au tarif

assez élevé pour les captations du Met, les nôtres seraient à entrée gratuite ou très modérée; enfin, il faudrait bâtir autour de ces diffusions un programme de médiation culturelle afin de toucher notamment un jeune public.»

Le Conseil de la création artistique ne pourrait évidemment financer intégralement une captation d'opéra (dont le coût se situe entre 800 000 et un million d'euros). C'est pour cette raison qu'il s'allierait à des producteurs (comme Bel Air) et à des diffuseurs (notamment Arte, France Télévisions...). Enregistrées à Paris, mais aussi en province ou à l'étranger, ces captations seraient diffusées à raison de cinq à sept par saison. «Notre projet n'a aucune vocation à trouver ses propres recettes, si ce n'est le mécénat», poursuit Frédéric Olivennes. Pour l'instant, la suite de cette étude n'est pas encore définie.

Le Conseil de la création artistique mène également dans d'autres domaines des projets particulièrement ambitieux, comme "Imagine maintenant", qui invite des créateurs à investir des lieux du patrimoine, ou "l'École de cinéma nomade" ouverte aux jeunes. On ne peut néanmoins s'empêcher de demander à Laurent Bayle quelle piste il développerait s'il fallait proposer un troisième projet lié à la musique classique : «Il serait intéressant d'aller plus loin dans la dimension pédagogique des nouvelles technologies. J'ai ainsi récemment découvert un outil qui permet de faire entendre une œuvre avec les différents instruments séparément. C'est une interactivité attractive et signifiante.» Reste à savoir si le Conseil de la création artistique survivra à l'élection présidentielle de 2012.

*Antoine Pecqueur*

## Marin Karmitz : « Une nouvelle réflexion sur la politique culturelle »

Figure incontournable du monde du cinéma, Marin Karmitz est également le délégué général du Conseil de la création artistique. Il nous explique son rôle dans le paysage culturel français.

### Un an après la présentation des projets du Conseil de la création artistique, quel bilan en tirez-vous ?

De nombreuses personnes étaient dubitatives quant à notre capacité d'agir. Or nous avons réussi à monter très vite un certain nombre d'actions. Nos propositions ont suscité un vrai enthousiasme auprès de nos interlocuteurs : associations, centres d'art, jeunes artistes... Ils ont tous joué le jeu de l'imagination au pouvoir. Nous avons à cœur de vaincre les difficultés de la démocratisation de la culture, en travaillant notamment sur le numérique. Nous avons par exemple aidé la Réunion des musées nationaux à mettre en place un site web très performant pour la rétrospective Monet au Grand Palais. Il me paraît aussi essentiel de créer des passerelles entre les différentes disciplines. Dans les années 30 ou 50, les écrivains, les peintres, les architectes et les musiciens travaillaient souvent ensemble, mais aujourd'hui, il y a une extrême solitude de l'artiste.

### Que répondez-vous à ceux qui parlent du Conseil comme d'un « ministère de la culture bis » ?

En France, on a la mauvaise habitude de sortir des slogans plutôt que de juger sur les faits. Ce que le président de la République a souhaité faire avec le Conseil, c'est créer un service de recherche et de développement expérimental permettant d'avoir une nouvelle réflexion sur la politique culturelle.

Nos projets peuvent se poursuivre dans d'autres structures, comme c'est le cas pour Demos, ou bien s'arrêter : c'est le principe de l'expérimentation. Contrairement au ministère, nous n'avons pas vocation, entre autres, à nommer des personnes ou à gérer le patrimoine. Nous ne sommes donc pas en concurrence. Dans le domaine culturel, j'ai l'impression qu'on ne peut pas faire de choses nouvelles sans choquer. Mais quand certains parlent à notre sujet d'artistes « dévoyés » [une déclaration du Syndecac, NDLR], ce n'est pas tolérable.

### De quels moyens financiers disposez-vous ?

Quand Nicolas Sarkozy m'a proposé ce poste, je lui ai tout de suite dit que je le ferais si j'avais les moyens de faire des expériences. Je suis un pragmatique : la création, c'est mettre en œuvre, ce n'est pas juste un projet sur papier. Nous avons donc un budget annuel de 10 millions d'euros. C'est un montant suffisant, car, grâce à un effet de levier, nous pouvons réussir à trouver 30 millions d'euros. Nous faisons appel à d'autres institutions pour des coproductions, ou bien au secteur privé. Il est important de réfléchir à une nouvelle économie de la culture. Aux deux extrêmes, il y a la France, où tout est financé par l'Etat, et les Etats-Unis, où tout est financé par le privé. Une troisième solution pourrait mêler les meilleurs éléments des deux systèmes, sans pour autant que l'Etat et les collectivités locales se retirent.

*AP*